



**Communiqué de presse**

**9 juillet 2007**

### **Dossier médical personnel**

**A l'occasion de son séminaire des 3 et 4 juillet dernier, le comité d'orientation du GIP DMP a établi un ensemble de préconisations pour préparer la généralisation du DMP.**

Le 3ème séminaire annuel du Comité d'orientation du GIP DMP s'est tenu les 3 et 4 juillet 2007. Le COR réuni plus de 90 personnes, représentant les organisations syndicales, les professions de santé, les associations de patients ainsi que les grandes institutions publiques en santé.

Les travaux ont été ouverts par Mme Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, qui a rappelé son intérêt et son engagement pour ce projet.

Après trois ans d'activité, le COR joue pleinement son rôle. Au cours de son dernier séminaire, la richesse et la diversité des travaux ont montré la capacité de ses membres à débattre de sujets techniquement très complexes à la croisée des pratiques professionnelles et des attentes des patients. De fait les ateliers ont porté sur l'identifiant national de santé, le portail DMP, la sécurité, le partage des données médicales ... Cet outil de concertation permet ainsi de préparer la généralisation du DMP et d'éclairer les décisions des pouvoirs publics.

#### **Identifiant National de Santé**

Pour le COR l'existence d'un identifiant unique de santé élaboré dans des conditions juridiques parfaitement sécurisées est indispensable au fonctionnement du DMP. La réflexion a porté plus particulièrement sur les conditions opérationnelles de création de l'identifiant et ses modalités pratiques de diffusion.

#### **Portail DMP**

Les travaux de cet atelier ont validé la démarche itérative entre les concepteurs et les utilisateurs qui permet d'impliquer les usagers tout au long de la construction du portail par le biais de groupes d'utilisateurs. Pour aller plus loin dans cette démarche, il a été décidé de mettre en ligne sur le site du GIP une maquette du portail afin de recueillir les avis des internautes.

#### **Sécurité**

Le COR a réaffirmé que la sécurité du DMP est une condition centrale du succès du projet.

Il a demandé une attention toute particulière à l'utilisation du DMP par les personnes en situation vulnérable. Le COR a également rappelé que le projet DMP était lié à d'autres chantiers comme la carte CPS ou la Carte Vitale 2 et le rôle d'accélérateur qu'il joue dans leur déploiement.

#### **Partage de données médicales**

L'atelier sur les plate-formes régionales et les dossiers partagés a permis d'identifier les différents niveaux

d'action nécessaires à l'interopérabilité entre les systèmes d'information en santé.

En relation avec les pratiques internationales, le niveau national élabore des normes, des standards et la nomenclature. L'utilisation de la nomenclature internationale des actes médicaux Snomed permet par exemple aux médecins d'utiliser une sémantique commune.

Au niveau régional les acteurs de terrain élaborent en concertation les services et les usages.

Enfin le niveau local définit les développements spécifiques comme par exemple ceux nécessaires à chaque spécialité.

Le DMP repose sur le développement des systèmes d'information en santé et contribue ainsi à une meilleure organisation du système de santé. En améliorant la coordination entre professionnels de santé, il est le gage d'une meilleure qualité des soins . Enfin, le DMP place le patient au centre du système de soins en lui donnant une véritable responsabilité.

**Contacts presse :**

**Sophie Nunziati**, GIP-DMP, Tel : 01 58 45 32 90, Mob : 06 31 14 01 89 [sophie.nunziati@sante.gouv.fr](mailto:sophie.nunziati@sante.gouv.fr)

**Lionel Costa**, Influences, Tel : 01 53 00 73 56, Port : 06 23 05 14 28 [l.costa@ligaris.fr](mailto:l.costa@ligaris.fr)